

## verbaliser par la gendarmerie sur un parking privé

## Par christian 444, le 20/06/2011 à 07:09

bonjour ,un jeune de 18 ans avec une 50 cm 3 verbaliser par la gendarmerie sur mon parking privé(cour de la maison d'habitation libre d'accès sur la voie puplique ,chemin communal )est-ce légale ?

Par fra, le 20/06/2011 à 16:48

Bonjour,

Votre cour est de libre accès et non fermée par une barrière, semble-t-il. Les Gendarmes avaient, dans ce cas, le droit d'intervenir puisque le Code de la Route s'applique à ce type de parking.

Par christian 444, le 21/06/2011 à 06:13

merci de votre réponse